

ASSIETTE DES SALAIRES MINIMAUX HIÉRARCHIQUES (SMH)

Nature de la somme	Somme	Inclure dans l'assiette ?
Prime de sujétions	Prime de nuit	NON
	Prime d'équipes successives	NON
	Prime de douche	NON
	Prime d'astreinte	NON
	Prime de froid	NON
	Prime de salissure	NON
Épargne salariale	Versement intéressement	NON
	Versement participation	NON
Congés divers	Congé évènement spéciaux	NON
	Indemnité RTT	OUI
	Sommes versées sur CET	OUI
Primes individuelles ou collectives et avantage	Prime d'ancienneté	NON
	Prime de treizième mois	OUI
	Prime de vacances	OUI
	Prime d'objectif	OUI
	Commissions sur produits	OUI
	Avantage en nature (véhicule...)	OUI
Contrepartie du temps de travail	Salaire	OUI
	Heures supplémentaires structurelles	OUI
	Heures supplémentaires conjoncturelles	NON
	Temps de pause rémunérée	OUI
	Heures de délégation	OUI